

INFORMATIONS POST AGO

ENNAKL Automobiles SA

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

La société Ennakl Automobiles publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale ordinaire en date du 24 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modes et les délais de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserves, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et modes de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataires ordinaires sans recours à l'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches pour un montant ne dépassant pas les 100 millions de dinars.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'emprunts obligataires susmentionnés et d'en arrêter le montant de chaque émission, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions d'emprunts et d'effectuer tous dépôts, publications et formalités légales et réglementaires requises.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au Directeur Général ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales, notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité